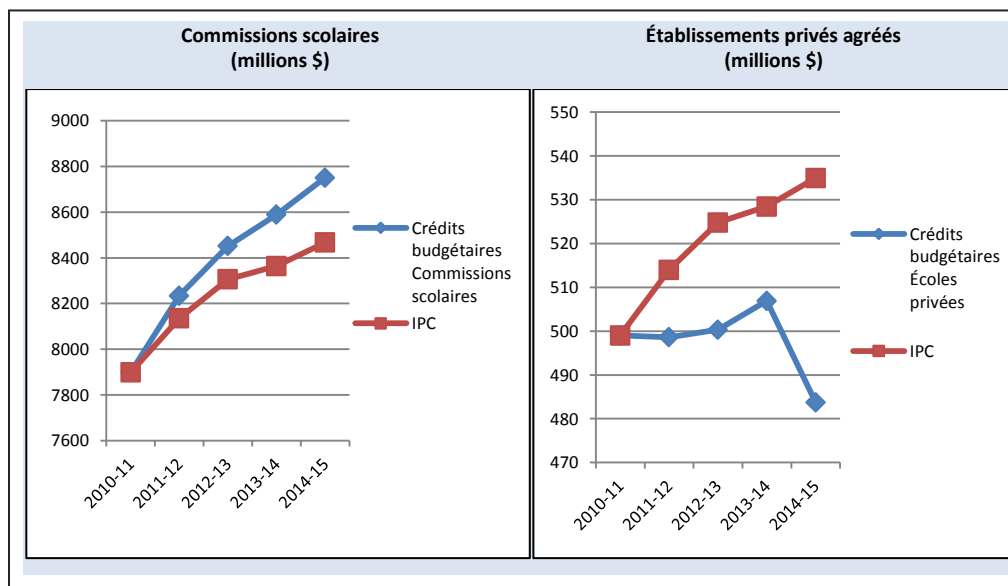


Financement en éducation – la FAE se trompe de cible

Montréal, 21 janvier 2015 – La Fédération des établissements d'enseignement privés (FEEP) dénonce la campagne de désinformation sur l'école privée faite par la FAE à coup de milliers de dollars dépensés en messages publicitaires diffusés aux heures de grande écoute sur les grandes chaînes de télévision. Cette campagne colporte de fausses informations et ne contribue en rien à améliorer la situation dans le monde de l'éducation au Québec. La FEEP tient à faire le point sur certaines affirmations de la FAE.

- Compte tenu des frais de scolarité payés par les parents qui choisissent l'école privée, le gouvernement économise 600 millions \$ par année en éducation, sans compter les économies réalisées du fait que les écoles privées fournissent et entretiennent leurs bâtiments. L'école privée ne reçoit aucun argent des taxes scolaires et représente une économie substantielle pour l'État et les contribuables. Cela dégage plus d'argent pour les élèves qui fréquentent l'école publique.
- La FAE affirme que seul le réseau public a subi des compressions au cours des dernières années. C'est faux. Depuis 2010-2011, le gouvernement fait des compressions importantes dans le financement des écoles privées. Pour l'année 2014-2015, le financement des écoles privées subventionnées a été coupé de façon importante, alors que le financement des écoles publiques augmentait, comme l'indique le tableau 1. Et ce tableau ne tient pas compte de l'argent des taxes scolaires versé aux commissions scolaires, qui a augmenté de façon significative au cours des dernières années.

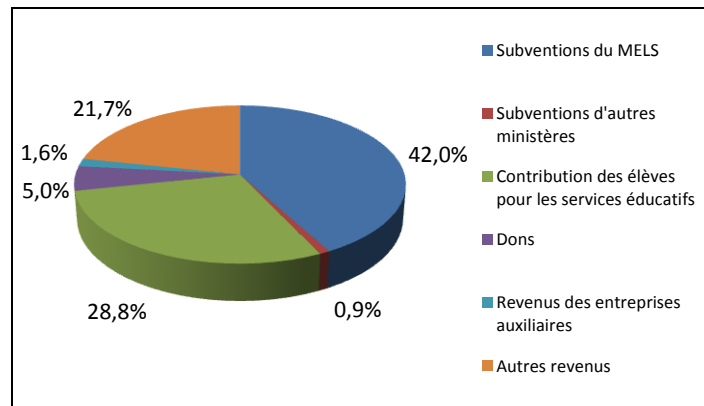
Tableau 1
Progression du financement des commissions scolaires et des établissements privés agréés comparativement à l'indice des prix à la consommation (IPC)



Source : Institut de la statistique du Québec (ISQ) pour l'IPC et Présentation des Règles budgétaires des établissements d'enseignement privés agréés aux fins de subventions, MELS 2010-2011 à 2014-2015.

- La FAE utilise l'expression «élèves expulsés» alors que certains élèves quittent l'école de leur propre gré. Par ailleurs, des écoles privées accueillent aussi en cours d'année des élèves qui proviennent d'autres écoles privées ou d'écoles publiques. Le mouvement se fait dans les deux directions, et non à sens unique, comme le laisse entendre la FAE.
- Le financement suit l'élève. Lorsqu'un élève change d'école, la nouvelle école est financée en conséquence. Par ailleurs, lorsqu'une école privée accueille un élève en difficulté, elle n'a pas droit à une bonification du financement comme c'est le cas à l'école publique. Or, la plupart du temps, les élèves qui quittent l'école publique pour aller à l'école privée sont des élèves en situation d'échec. Ainsi, c'est l'école privée qui est perdante sur le plan financier, une réalité que la FAE omet de mentionner.
- La FAE prétend que les écoles privées agréées sont financées à 70 % par l'État alors que, selon les données du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS), le financement public correspond à 42 % du financement total des écoles privées agréées, comme l'indique le tableau 2.

Tableau 2 – Sources de revenus des établissements agréés (%)



Source : MELS, Indicateurs de gestion des établissements privés en 2011-2012, p.10.

http://www.mels.gouv.qc.ca/fileadmin/site_web/documents/PSG/statistiques_info_decisionnelle/IND_EP_2011_2012.pdf

« Face aux défis immenses auxquels le Québec est confronté en éducation avec le sous-financement des réseaux, le taux de décrochage élevé et l'urgence de valoriser la profession enseignante et les différents emplois dans ce secteur, tous les acteurs du milieu devraient travailler ensemble plutôt que de se lancer dans des guerres pour priver les parents de leur droit de choisir une école, » conclut M. Jean-Marc St-Jacques, président de la Fédération des établissements d'enseignement privés et directeur général du Collège Bourget.

Pour plus d'information sur le financement des écoles privées, veuillez consulter le mémoire présenté par la FEPP en octobre dernier à la Commission de révision permanente des programmes - [LE FINANCEMENT DE L'ÉCOLE PRIVÉE: DES ÉCONOMIES POUR L'ÉTAT ET LES CONTRIBUABLES](#) ou encore [l'infographie sur le financement des écoles privées](#).

À propos de la Fédération des établissements d'enseignement privés

La Fédération des établissements d'enseignement privés est un organisme à but non lucratif qui regroupe 190 établissements autonomes fréquentés par quelque 110 000 élèves répartis sur le territoire québécois, soit environ 12 % des effectifs scolaires du Québec. Les membres de la Fédération offrent des services aux élèves du préscolaire, primaire et secondaire dans les secteurs de la formation générale et de l'adaptation scolaire.

Pour information :

Geneviève Beauvais

Téléphone : 514 381-8891, poste 238

beauvaisg@feep.qc.ca

Suivez-nous sur Twitter : @LaFeep